

**Congrès international de l'UITESP
27 septembre - 2 octobre 2009**

Marrakech, Maroc

**SITUATION DES PERSONNES HANDICAPEES AU
GABON**

(Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2003)

Jean Martin NDONG MISSANG

**Démographe, Chargé d'Etude
Direction Générale de la Statistique et des Etudes Economiques
(DGSEE)**

**Ministère du développement, de la performance publique, de la prospective et de la
statistique.**

Libreville Gabon.

RESUME

Au Gabon, 26790 personnes handicapées ont été dénombrées lors du RGP/H 2003. Ceci représente 2,1% de la population résidente totale. Au niveau national, 26,8% des personnes handicapées présentent des handicaps des membres inférieurs. Viennent ensuite les personnes handicapées souffrant d'autres handicaps (24,1%) et les aveugles (11,8%). L'analyse par province suivant le type de handicap fait ressortir une prédominance du handicap des membres inférieurs, quelle que soit la province considérée.

Au Gabon, globalement les hommes souffrent de handicap plus que les femmes. En effet, les hommes représentent 54,1% de l'ensemble des personnes handicapées du Gabon. Au Gabon, le handicap semble plus particulièrement frapper les adolescents dans les groupes d'âge des 15 à 34 ans (37,3%) et les personnes âgées de 60 ans et plus (21,8%).

En ce qui concerne la répartition spatiale, 34,5 % des personnes handicapées vivent en milieu rural. On note cependant des disparités provinciales: 36,7% vivent dans l'estuaire. Les provinces du Woleu-Ntem, du Haut-Ogooué et de l'Ogooué-Maritime arrivent avec respectivement 14%, 11,8% et 8,1%. A l'inverse, les provinces du Moyen-Ogooué, de l'Ogooué-Ivindo et de la Nyanga enregistrent les plus faibles proportions de personnes handicapées, avec respectivement 4,2% ; 5,2% et 5,4%.

Le rapport de masculinité est au Gabon de 118 hommes handicapés pour 100 femmes. On constate, quels que soient le milieu de résidence et la province considérés, l'existence de plus de 100 hommes handicapés pour 100 femmes handicapées.

Au Gabon, le handicap ne constitue pas un obstacle au mariage. En effet, les 25,7% des personnes handicapées sont mariées et 12% vivent en union libre. Les célibataires représentent la proportion la plus élevée 46,5%.

Au Gabon, d'après les résultats issus du RGPH 2003, on a dénombré, au niveau national, 9259 et 6384 personnes handicapées qui ont été reconnues respectivement comme chef de ménage et fils ou filles du chef de ménage. Ceci représente respectivement 34,8% et 24% de l'ensemble des personnes handicapées, tous sexes et tous types de handicap confondus.

Dans l'ensemble, presque 62,7% des personnes handicapées de 3 ans ou plus sont alphabétisées contre 37,3% de non alphabétisées. Par rapport au genre, on remarque que le taux d'alphabétisation des hommes s'établit à 54,5% contre 45,5% pour les femmes. Alors que le taux d'alphabétisation de la population des personnes handicapées du milieu urbain s'établit à 46,3 %, en milieu rural, il s'élève à 35,4% de l'effectif. En milieu rural, 30,5% des personnes handicapées de 3 ans ou plus et de sexe masculin sont alphabétisés contre seulement 15,9% de personnes handicapées de sexe féminin.

Au Gabon, 5 personnes handicapées de 3 ans ou plus sur 10 (51,9%) ont un niveau d'étude primaire, 27,2 % de personnes handicapées ont un niveau secondaire premier cycle, 8,6% ont un niveau secondaire second cycle et 5,2% justifient d'un niveau d'instruction supérieur. Les personnes de 3 ans ou plus atteintes de handicap autre que ceux évoqués ci-dessus représentent moins de 5% de l'effectif total.

Quel que soit le niveau d'instruction étudié, on constate que les hommes sont légèrement plus favorisés que les femmes en matière de scolarisation.

La population active comprend 7832 personnes, dont 4772 hommes (60,9%) et 3060 femmes (29,8%). La population inactive, 13718 personnes, est composée de 8261 hommes (60,2%) et de 5457 femmes (39,8%). Dans cette population, les personnes souffrant de plus d'un handicap, celles souffrant d'infirmité des membres supérieurs, des infirmité membres inférieurs, de surdit  et des autres handicap sont les plus nombreuses, respectivement 43,7%, 39,8%, 35,3% et 33,7%. L'ensemble de la population des handicap s inactive est compos e essentiellement d'invalides 37,2%, des  l ves/ tudiants 34,4% et d'autres inactifs (33,4%). La situation varie cependant suivant le milieu de r sidence. C'est ainsi qu'en milieu urbain, 15526 personnes handicap es de 6 ans ou plus (64,8% du total des handicap s  g s de 6 ans ou plus) ont  t  d nombr s, dont 54,5% d'hommes et 45,5% de femmes. Le taux d'activit  en milieu urbain est 37,3%, dont 22,6% pour les hommes et 4,6% pour les femmes.

Au niveau national, les activit s de services personnels et de m nages en tant qu'employeurs de personnel domestique occupent   elle seule 51,4% des personnes handicap es. La branche d'activit  «Agriculture, Elevage, Chasse, Sylviculture » vient en seconde position avec 19,4% des personnes handicap es. Quoique le secteur Agriculture, P che, Chasse demeure la plus importante branche d'activit  des personnes handicap es, on note cependant une proportion moindre en milieu urbain : 10,4% .

Le Secteur Agriculture, P che et Chasse demeure prioritaire avec une proportion de 32,1%. En revanche la branche les activit s d'administration g n rale,  conomique et sociale o  elle  tait majoritaire, en zone urbaine, s'effondre avec une proportion tr s r duite   25,6% en milieu rural, de m me pour les activit s d'administration g n rale,  conomique et sociale avec une proportion nulle.

INTRODUCTION.....	6
<u>Chapitre I. PRESENTATION DU THEME "ANALYSE DE LA SITUATION SOCIOECONOMIQUE DES PERSONNES HANDICAPEES"</u>	
I.1. Contexte et aspects méthodologiques.....	8
I.1.1. Contexte et justification.....	8
I.1.2. Politiques et programmes du gouvernement en faveur des personnes handicapées.....	8
I.1.2.1. Cadre juridique.....	8
I.2. Méthodologie de l'étude.....	9
I.3. Concepts et définitions.....	10
I.3.1. Origine du mot Handicap.....	10
I.3.2. Définition de la notion de Handicap selon l'OMS.....	10
I.3.3. Selon le RGP/H 2003.....	11
I.4. Présentation du plan de l'étude.....	11
<u>Chapitre 2. CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES DES PERSONNES HANDICAPEES</u>	
II-1. Etat et structure de la population des handicapés.....	13
II.1.1. Province de résidence des personnes handicapées.....	13
II.1.2. Milieu de résidence des personnes handicapées.....	14
II.1.3 Sexe des personnes handicapées.....	15
II.1.4 Rapport de Masculinité des handicapés.....	15
II.1.5. Type de handicap.....	16
II.1.5.1. Nature de handicap par province.....	16
II.1.5.2. Analyse des disparités par sexe.....	17
II.1.5.3. Analyse du type de handicap selon le milieu de résidence.....	18
II.1.5.4. Age des personnes handicapées.....	19
II.1.6. Analyse des causes du handicap.....	20
II.1.6.1. Analyse des causes du handicap au Gabon.....	20
II.1.6.2. Analyse des causes du handicap par type de handicap.....	20
II.1.7. Statut matrimonial des personnes handicapées âgées de 12 ans ou plus.....	21
II.1.8. Lien de parenté avec le chef de ménage.....	23
<u>Chapitre 3. CARACTERISTIQUES SOCIOCULTURELLES DES PERSONNES HANDICAPEES</u>	
III-1. Alphabétisation des personnes handicapées.....	26
III-1-1. Ensemble Gabon.....	26
III-1-2. La situation suivant le sexe et le milieu de résidence.....	26

III-1-3. Alphabétisation des personnes handicapées selon le type de handicap, le sexe et le milieu de résidence.....	26
III-2. Niveau d’instruction atteint par les personnes handicapées.....	27
III-2-1. Définition du concept.....	27
 <u>Chapitre 4. CARACTERISTIQUES ECONOMIQUES DES PERSONNES HANDICAPEES</u>	
IV-1. Définition des concepts.....	29
IV -2. Situation d’activité des personnes handicapées âgées de 6 ans ou plus.....	29
IV -3. Branche d’activité des personnes handicapées occupées.....	30
IV -3-1. Ensemble du Gabon.....	30
IV -3-2. Milieu urbain.....	30
IV -3-3. Milieu rural.....	30
 CONCLUSION.....	 31

Annexe

INTRODUCTION

Le Gouvernement Gabonais s'est engagé dans la lutte contre l'exclusion, ce qui l'amène à élaborer des programmes spécifiques pour les divers groupes vulnérables. Il est généralement admis que les personnes handicapées ont des conditions de vie en deçà de celles des autres groupes et nécessitent donc une plus grande attention quant à l'examen des différentes caractéristiques de cette situation.

Dans ce cadre, les besoins en informations spécifiques sur les handicapés se font de plus en plus sentir. Il est en effet nécessaire de connaître leurs caractéristiques démographiques (sexe, âge, situation matrimoniale, etc.); socioculturelles (instruction, langue d'alphabétisation, appartenance ethnique, religion) et économiques (situation d'activité, occupation principale, branche d'activité, situation dans l'emploi principal).

Cependant, au plan national, les études effectuées sur les personnes handicapées sont peu nombreuses et leurs chiffres ne permettent pas d'analyser en profondeur les questions relatives aux caractéristiques socio-économiques et culturelles des personnes handicapées. Pire encore, les chiffres publiés sont en deçà de la réalité et ne prennent pas en compte certaines localités du pays.

La présente étude est structurée en deux (2) parties. La première partie présente succinctement le Gabon et la méthodologie du recensement général de la population et l'habitat. La deuxième partie porte sur l'analyse des résultats.

PRESENTATION DU THEME
"ANALYSE DE LA SITUATION SOCIOECONOMIQUE DES
PERSONNES HANDICAPEES"

I.1. Contexte et aspects méthodologiques

I.1.1. Contexte et justification

Le Gouvernement Gabonais a mis en place une stratégie de réduction de la pauvreté (SRP), dont le but est l'amélioration des conditions de vie des populations. Dans ce cadre, le Gouvernement s'est engagé dans la lutte contre l'exclusion, ce qui l'amène à élaborer des programmes spécifiques pour les divers groupes vulnérables. Il est généralement admis que les handicapés ont des conditions de vie en deçà de celles des autres habitants et nécessitent donc une plus grande attention quant à l'examen des différentes caractéristiques de cette situation. Pour permettre la formulation, le suivi et l'évaluation de ces programmes, il est indispensable de disposer de données statistiques sur les différents groupes spécifiques pour savoir qui ils sont, où qu'ils se trouvent et quelles sont leurs caractéristiques.

Au plan national, les études effectuées sur les personnes handicapées sont peu nombreuses, alors que les besoins en informations spécifiques sur les handicapés se font de plus en plus sentir, face aux interventions des acteurs au développement : structures étatiques, bailleurs de fonds, société civile, ONG et associations. Les données existant sur les personnes handicapées proviennent le plus souvent d'enquêtes isolées, traitant de sujets très spécifiques et, parfois, d'enquêtes nationales, ciblant certains aspects de leur existence. Parmi les études réalisées, nous pouvons citer " le recensement général des personnes handicapées au Gabon réalisé par le Ministère des Affaires Sociales en 1997".

Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat, qui a couvert l'ensemble du pays, permet d'apporter des éclaircissements sur les caractéristiques des personnes handicapées.

I.1.2. Politiques et programmes du gouvernement en faveur des personnes handicapées

Au Gabon, un cadre juridique et institutionnel a été mis en place en vue de la protection et de la promotion des personnes handicapées. En marge des droits généraux et universels s'appliquant à la personne humaine, des dispositions spéciales ont été proclamées en faveur des personnes handicapées.

I.1.2.1. Cadre juridique

Il comprend tous les textes et conventions internationaux et nationaux décrétés en vue de la protection et la promotion des personnes handicapées.

Dans le souci d'améliorer les conditions de vie de nos compatriotes handicapés, les gouvernements successifs ont pris des mesures sociales dont voici les plus importantes :

- 1) Au titre du décret N°269/PR/SCAS/UNG/CAB du 5 mars 1971, l'État Gabonais alloue chaque année un budget au Ministère des Affaires Sociales.
- 2) Ouverture en 1985, d'une école nationale pour enfants déficients auditifs couramment appelée "École des Sourds-Muets".

- 3) Institution d'une journée nationale des personnes handicapées. Cette journée créée par Décret N°1389/PR/MASPF du 12 novembre 1982, est célébrée chaque année sur toute l'étendue du territoire national.
- 4) Adoption de la loi 19/95 du 13 février 1996 portant protection sociale des personnes handicapées.

Cette loi apporte une nouvelle approche de l'insertion sociale des personnes handicapées, car elle préconise un certain nombre de dispositions favorables à cette insertion dans les domaines aussi variés que : la santé, l'éducation, l'habitat, le transport, le sport et les loisirs...

C'est du reste dans cette même direction que le Décret fixant les conditions de délivrance de la carte d'invalidité a été adopté. Cette carte donnera droit à son titulaire à :

- la réduction des frais médicaux dans les établissements des services publics de santé;
- la réduction des tarifs de transport public;
- la réduction des frais d'accès aux centres culturels, sportifs...
- la réduction des frais de scolarité dans les établissements publics ou ceux reconnus d'utilité publique.

Ainsi, l'objectif essentiel de cette Loi est celui de permettre à la personne handicapée de recouvrer une autonomie personnelle susceptible de favoriser non seulement son insertion dans son milieu de vie, mais aussi, et dans la mesure du possible, sa participation à l'effort national de production de revenus.

I.2. Méthodologie de l'étude

La présente étude se base essentiellement sur les résultats du RGPH 2003 pour fournir des indicateurs à partir desquels le Gouvernement et les partenaires au développement pourront orienter des politiques et programmes spécifiques en faveur des personnes handicapées.

Le questionnaire du RGPH3 permet d'appréhender la présence et le type de handicap à travers la colonne P15 "Type de handicap". La question posée à chaque membre de ménage était la suivante: "(NOM) présente-t-il (elle) un handicap ?" Si la réponse est NON, inscrivez 00 dans la case, puis passez à la colonne P17A. Si la réponse est OUI, demander de quelle infirmité souffre (NOM)? Et enregistrer le principal handicap que la personne présente.

Les différentes modalités suivantes ont été retenues :

Aucun (00), Surdit  (01), Mutit  totale (02), Sourd-muet (03), Infirmit  des membres sup rieurs (04), Infirmit  des membres inf rieurs (05), Infirmit  des membres sup rieurs et inf rieurs (06) ; C cit  (07), D ficiency mentale (08), Autre handicap multiple (09), Autre handicap (10).

Par la suite, le questionnaire du RGPH3 permet d'appréhender la cause du handicap   travers la colonne P16 "Cause du handicap". La question pos e   chaque membre concern  du m nage  tait la suivante: quelle est la cause du handicap de (NOM) ? Et inscrire le code correspondant.

Les différentes modalités suivantes ont été retenues :

Congénitale(1), Accident de travail(2), Accident de circulation(3), Autre accident(4), Maladie (5), Autre cause du handicap(6), inconnue(7).

Par ailleurs, les autres questions permettent d'avoir les caractéristiques démographiques, socioculturelles et socioéconomiques des personnes handicapées.

Avantages et limites de la méthode utilisée :

- L'avantage de la méthode utilisée est de pouvoir couvrir l'ensemble de la population recensée, sans omission ni double compte ; elle permet d'effectuer les investigations nécessaires sur les caractéristiques démographiques, socioculturelles et économiques des personnes handicapées.

- Les limites de cette méthode, sont liées à la technique de collecte des informations sur le terrain, dont les principaux écueils sont : la création de la variable "Handicaps multiples" s'est finalement avérée très complexe. D'autre part, on note l'absence d'une nomenclature des « Handicaps multiples ». Ces différents obstacles ont pu altérer sa qualité.

I.3. Concepts et définitions

I.3.1. Origine du mot Handicap

Selon le dictionnaire Larousse Encyclopédique, étymologiquement, Handicap vient de l'expression anglaise : «Hand in CAP» qui signifie « la main dans le chapeau ». Ceci désignait un jeu consistant à deviner la main placée dans un chapeau, le nombre de doigts ouverts. Par la suite, cette expression s'est détériorée. Le handicap introduit dans le langage courant est devenu synonyme de désavantage.

D'autres sources, tout en gardant au mot son origine anglaise, lui donne la signification de mendicité en raison du chapeau tendu par le mendiant.

I.3.2. Définition de la notion de Handicap selon l'OMS

L'OMS attribue à la notion de handicap 3 concepts : La déficience, l'incapacité, le handicap.

- La DEFICIENCE est définie comme l'atteinte, la lésion, la perte ou le dérèglement d'une substance ou altération physique anatomique, psychologique ou mentale.

- L'INCAPACITE est le retentissement de la déficience dans la vie quotidienne, une diminution ou perte de l'aptitude à s'acquitter d'une activité dans les conditions jugées normales en fonction de l'individu, mais également de l'accessibilité de l'environnement.

- Le HANDICAP, se définit comme le désavantage social dont souffre le sujet par la suite de la déficience et qui l'empêche de s'acquitter de ses rôles sociaux, en terme de dépendance physique, de mobilité réduite, de scolarité assistée ou impossible, ou enfin, de dépendance économique ou d'intégration sociale, partielle ou limitée.

Partant de ces définitions, on peut considérer comme handicapée, toute personne incapable de réaliser les activités jugées normales à son âge et dans son environnement socioéconomique.

I.3.3. Selon le RGP/H 2003

La notion de handicap est large et imprécise. Toutefois, le RGP/H 2003 attribue le terme « handicapé » aux individus présentant une déficience physique ou mentale. Ce sont notamment :

Les sourds, les muets, les aveugles, les sourd-muets, les handicapés des membres supérieurs, les handicapés des membres inférieurs, les handicapés des membres supérieurs et inférieurs, les personnes qui présentent un déficit mental, les autres handicapés.

I.4. Présentation du plan de l'étude

Cette étude traitera donc de l'analyse descriptive de la situation spécifique des personnes handicapées, qui constituent l'un des groupes les plus vulnérables de la population. Elle compte apporter des réponses à un certain questionnement eu égard aux objectifs de réduction des disparités au sein des différentes franges de la population globale. Dans ce cadre, elle aborde:

- Les caractéristiques démographiques des personnes handicapées,
- Les caractéristiques socioculturelles des personnes handicapées
- Les caractéristiques socioéconomiques des personnes handicapées
- Le cadre de vie des personnes handicapées.

CARACTERISTIQUES DES PERSONNES HANDICAPEES

II-1. Etat et structure des personnes handicapées

Ce chapitre traite de:

- L'état et la structure de la population des handicapés suivant différents critères: le sexe et l'âge, le milieu de résidence, la province de résidence, le type de handicap, le statut matrimonial ;

II-1.1. Province de résidence des personnes handicapées

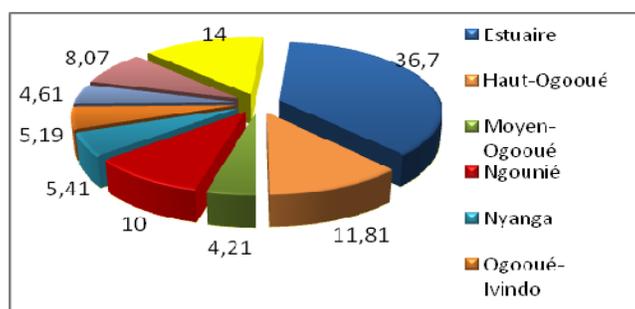
Les tableaux n°1 et le graphique n°1 ci-dessous présentent respectivement la répartition par province des effectifs des handicapés selon le sexe et la répartition en pourcentages de la population des personnes handicapées par province.

Tableau n°1 : effectifs des personnes handicapées suivant le sexe et la province de résidence.

Province	Sexe				Pop. totale des personnes handicapées	Taux de handicap (%)
	Masculin	%	Féminin	%		
Estuaire	5417	37,3	4428	36	9845	36,7
Haut-Ogooué	1761	12,1	1404	11,4	3165	11,8
Moyen-Ogooué	628	4,3	502	4,1	1130	4,2
Ngounié	1407	9,7	1271	10,4	2678	10
Nyanga	745	5,2	704	5,7	1449	5,4
Ogooué-Ivindo	782	5,4	609	5	1391	5,2
Ogooué-Lolo	685	4,7	550	4,5	1235	4,6
Ogooué-Maritime	1099	7,6	1058	8,6	2157	8,1
Woleu-Ntem	1983	13,7	1757	14,3	3740	14
Gabon	14507	100	12283	100	26790	100

Au Gabon, la population résidente des handicapés comprend un effectif de 26760 personnes soit un peu plus de 2% de la population totale. Le tableau n°1 ci-dessus et la figure 1 ci-dessous montrent qu'au Gabon, 9845 (36,7%) handicapés vivent dans la province de l'Estuaire. Arrivent ensuite les provinces du Woleu-Ntem, du Haut-Ogooué, de la Ngounié et de l'Ogooué-Maritime avec respectivement 3740 (14%), 3165 (11,81%), 2678 (10%) et 2157 (8,07%). Le reste des provinces enregistre moins de 6 % chacune.

Graphique n°1 : Répartition des personnes handicapées selon la province de résidence.



Les différences observées entre les effectifs ne sont pas proportionnelles à la taille des provinces, ni à leur situation géo-climatique; des recherches plus approfondies pourraient apporter des éclaircissements sur la répartition spatiale du handicap au Gabon.

II.1.2. Milieu de résidence des personnes handicapées

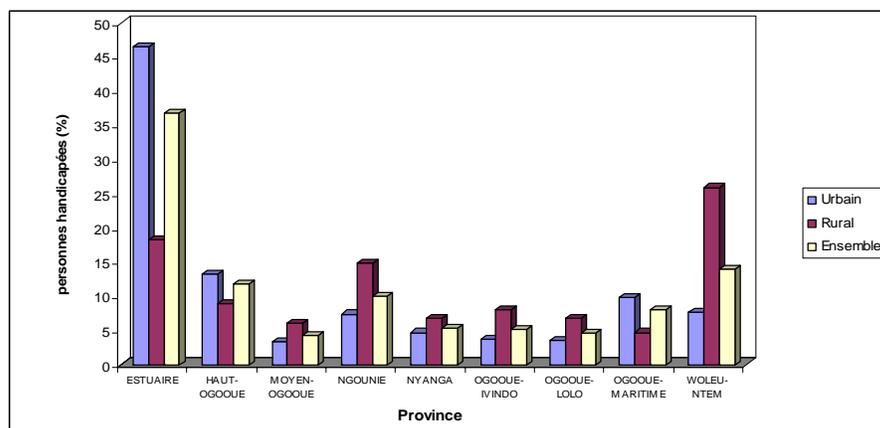
Tableau n°2 : Répartition des personnes handicapées selon le milieu de résidence

Province	Milieu de résidence				Ensemble	
	Urbain		Rural			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Estuaire	8166	46,5	1679	18,2	9845	36,7
Haut-Ogooué	2338	13,3	827	9	3165	11,8
Moyen-Ogooué	578	3,3	552	6	1130	4,2
Ngounié	1306	7,4	1372	14,9	2678	10
Nyanga	830	4,7	619	6,7	1449	5,4
Ogooué-Ivindo	652	3,7	739	8	1391	5,2
Ogooué-Lolo	608	3,5	627	6,8	1235	4,6
Ogooué-Maritime	1725	9,8	432	4,7	2157	8,1
Woleu-Ntem	1353	7,7	2387	25,9	3740	14
Gabon	17556	100	9234	100	26790	100

Sur un effectif global de 26780 personnes handicapées, 17.556 (65,5%) vivent en milieu urbain et 9234 (34,5%) en milieu rural. Cette structure est conforme à la répartition spatiale de la population totale recensée. On note cependant que le milieu urbain, qui abrite plus de 80% de la population totale du Gabon, renferme 65,5 % des personnes handicapées. Il y a toutefois des disparités provinciales. En effet, si certaines provinces suivent la tendance générale de l'ensemble du pays, c'est-à-dire les proportions des personnes handicapées vivant en milieu urbain sont supérieures à celles du milieu rural, d'autres comme la province du Woleu-Ntem, présente un contraste presque 26% des personnes handicapées vivent en milieu rural contre environ 8 % pour le milieu urbain, suivies des provinces de l'Ogooué-Ivindo, de la Nyanga et du Moyen-Ogooué respectivement 8 % contre 3,7%, 6,7% contre 4,7% et 6% contre 3,3 %.

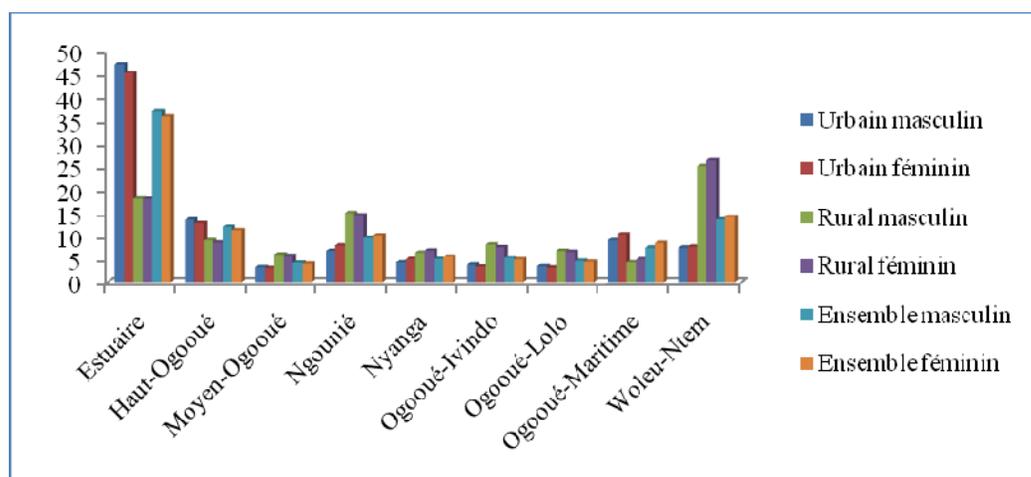
Il faut souligner que c'est dans la province du Moyen-Ogooué que la proportion des handicapés est la plus faible 4,2%.

Figure n°2 : Répartition des personnes handicapées selon le milieu de résidence



II-1-3. Sexe des personnes handicapées

Figure n°3 : Répartition en pourcentage des personnes handicapées selon le milieu et le sexe



La répartition des personnes handicapées selon le sexe indique une prédominance du handicap parmi la population masculine avec un effectif de 14507 (54,2%), contre 12283 (45,8%) parmi les personnes de sexe féminin. Cette prédominance du handicap parmi la population masculine s'observe aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural.

II-1-4. Rapport de Masculinité des handicapés

Le tableau n°3 ci-dessous présente les rapports de masculinité des personnes handicapées par province selon le milieu de résidence.

Province	Milieu de résidence						Ensemble des 2 milieux (%)		
	Urbain			Rural			Masculin	Féminin	RM
	Masculin	Féminin	RM	Masculin	Féminin	RM			
Estuaire	4509	3657	123,3	908	771	117,8	5417	4428	122,3
Haut-Ogooué	1302	1036	125,7	459	368	124,7	1761	1404	125,4
Moyen-Ogooué	322	256	125,8	306	246	124,4	628	502	125,1
Ngounié	654	652	100,3	753	619	121,6	1407	1271	110,7
Nyanga	423	407	103,9	322	297	108,4	745	704	105,8
Ogooué-Ivindo	370	282	131,2	412	327	126,0	782	609	128,4
Ogooué-Lolo	342	266	128,6	343	284	120,8	685	550	124,5
Ogooué-Maritime	878	847	103,7	221	211	104,7	1099	1058	103,9
Woleu-Ntem	723	630	114,8	1260	1127	111,8	1983	1757	112,9
Gabon	9523	8033	118,5	4984	4250	117,3	14507	12283	118,1

Comme l'indique le tableau n°3 ci-dessus, le rapport de masculinité est au Gabon de 118 hommes handicapés pour 100 femmes. On constate, quels que soient le milieu de résidence et la province considérés, l'existence de plus de 100 hommes handicapés pour 100 femmes

handicapées. Cette différence discriminatoire de la prédominance du handicap parmi la population masculine, serait-elle significative? Les hommes sont-ils plus exposés au risque d’être frappés de handicap au cours de leur existence? Seule une étude spécifique dans ce domaine permettrait de répondre à cette interrogation.

II-1-5. Type de handicap

II-1-5-1. Nature de handicap par province

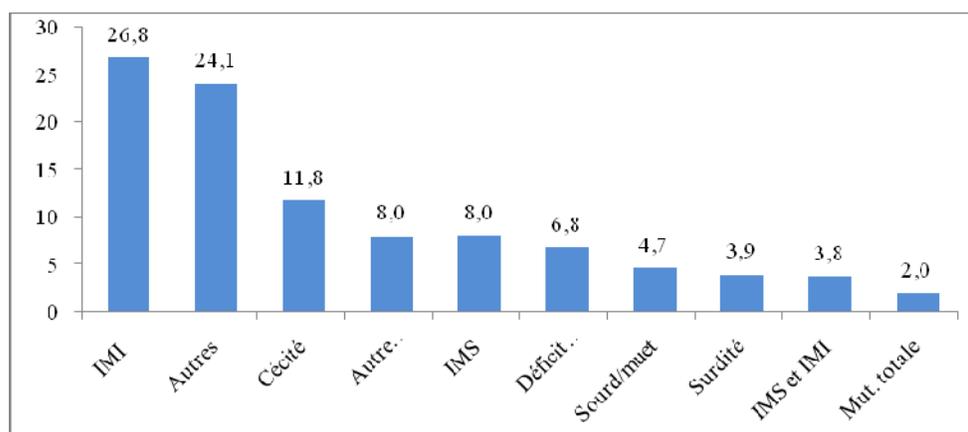
Le tableau n°4 ci-dessous présente la répartition de la population des personnes handicapées par région suivant la nature du handicap.

Tableau 4 : Répartition de la population handicapée selon le type de handicap et la province.

Province	Type de handicap										Total
	Surdit�	Mut. totale	Sourd/ muet	IMS	IMI	IMS et IMI	C�cicit�	D�ficit mental	Autre H M	Autres	
Estuaire	295	159	485	685	2601	317	995	671	808	2829	9845
Haut-Ogoou�	103	60	137	251	944	123	396	228	182	741	3165
Moyen-Ogoou�	38	23	53	75	316	49	164	100	82	230	1130
Ngouni�	125	63	126	218	720	121	387	172	240	506	2678
Nyanga	72	43	50	90	403	59	246	79	135	272	1449
Ogoou�-Ivindo	77	33	79	133	342	54	122	123	150	278	1391
Ogoou�-Lolo	56	30	62	87	362	54	190	76	74	244	1235
Ogoou�-Maritime	93	32	81	157	479	67	261	109	164	714	2157
Woleu-Ntem	198	85	177	459	1024	176	394	275	307	645	3740
Total	1057	528	1250	2155	7191	1020	3155	1833	2142	6459	26790

La figure n°4 ci-dessous repr sente la r partition en pourcentage (%) du type de handicap pour l’ensemble du Gabon.

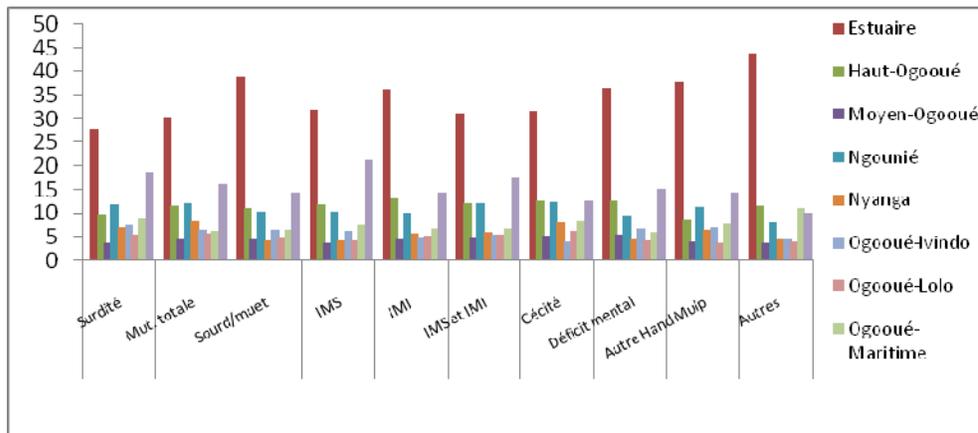
Figure n°4 : R partition en pourcentage (%) du type de handicap pour l’ensemble du Gabon



Au niveau national, l’examen des effectifs par type de handicap nous  difie sur l’importance du handicap des membres inf rieurs et les autres handicaps. En effet, 26,8% des personnes handicap es pr sentent des infirmit s membres inf rieures et 24,1% des handicap s pr sentent les autres handicaps. Viennent ensuite les aveugles (11,8%), les autres handicaps

multiples (8%) et les infirmités membres supérieures (8%). Au Gabon, environ sept personnes handicapées sur cent (6,8%) souffrent d'une déficience mentale, environ cinq personnes handicapées sur cent (4,7%) sont sourdes/muettes, presque quatre personnes handicapées sur cent (3,9%) souffrent de la surdité et 3,8 % des handicapés présentent les infirmités membres supérieurs et inférieurs. Les types de handicaps ci-dessus énumérés ont des proportions les plus élevées parmi l'ensemble des handicaps déclarés au Gabon. Au Gabon, deux personnes handicapées sur 100 (2%) présentent la mutité totale.

L'analyse par province suivant le type de handicap fait ressortir une prédominance du handicap membres inférieurs et ce, quelle que soit la province considérée. Au niveau national comme au niveau provincial, on constate qu'après les infirmités des membres inférieurs, les proportions les plus importantes sont enregistrées chez les autres handicaps et la cécité.



Au sujet des infirmit s des membres inf rieurs (26,8% de l'ensemble des personnes handicap es), des recherches plus sp cifiques s'imposent afin de d terminer les raisons de cette sup riorit  compar e aux autres types de handicaps.

II-1-5-2. Analyse des disparit s par sexe

La figure n 6 ci-dessous repr sente la r partition en pourcentages du type de handicap suivant le sexe au Gabon.

Figure n 6 : R partition en pourcentage du type d'handicap selon sexe au Gabon

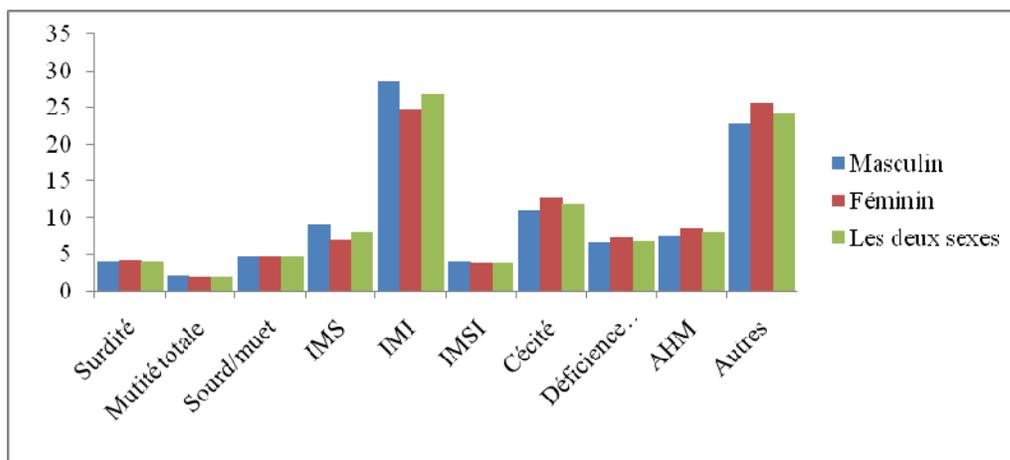


Tableau n°5 : Répartition en pourcentage du type d'handicap par sexe au Gabon

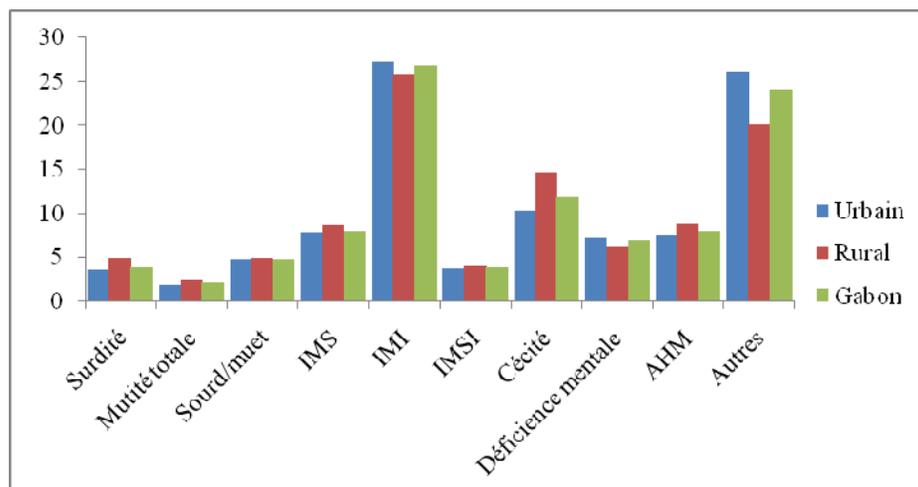
Type de handicap	Masculin	Féminin	Les deux sexes
Surdité	3,9	4,1	3,9
Mutité totale	2,1	1,8	2,0
Sourd/muet	4,6	4,7	4,7
IMS	9,0	6,9	8,0
IMI	28,6	24,8	26,8
IMSI	3,9	3,7	3,8
Cécité	11,0	12,7	11,8
Déficiência mentale	6,5	7,2	6,8
AHM	7,6	8,5	8,0
Autres	22,8	25,7	24,1
Total	100	100	100

Au Gabon globalement les hommes souffrent plus des handicaps que les femmes. En effet, sur 26790 handicapés que compte le Gabon, les hommes représentent 14507 soit 54,2% de l'ensemble des personnes handicapées contre 12283 soit 45,8%. En considérant le type du handicap selon le sexe, il ressort du tableau n°5 et du graphique n°6 ci-dessus, quel que soit le type de handicap, les hommes sont numériquement plus frappés que les femmes. Ils le sont d'autant plus pour les types de handicaps suivants: infirmité membres inférieurs, infirmité des membres supérieurs pour ne citer que ceux-là.

II-1-5-3. Analyse du type de handicap selon le milieu de résidence

La figure n° 7 ci-dessous présente la répartition des personnes handicapées selon le milieu de résidence.

Figure n°7 : Répartition en pourcentage du type d'handicap selon le milieu de résidence au Gabon



Le tableau n°6 ci-dessous et la figure n°7 ci-dessus montrent que les proportions des personnes handicapées sont plus importantes en milieu urbain qu'en milieu Rural. On remarque que parmi les types de handicap retenus, l'infirmité des membres inférieurs suivi de autre handicap touchent le plus de personnes. Ainsi en milieu urbain, les personnes présentant les infirmités des membres inférieurs et celles souffrant es autres handicaps représentent

respectivement 27,3% et 26,2% de l'ensemble des personnes handicapées. En milieu rural par contre, ces proportions sont respectivement de 25,9% et 20,1%.

Tableau n°6 : Répartition en pourcentage du type d'handicap par milieu de résidence au Gabon

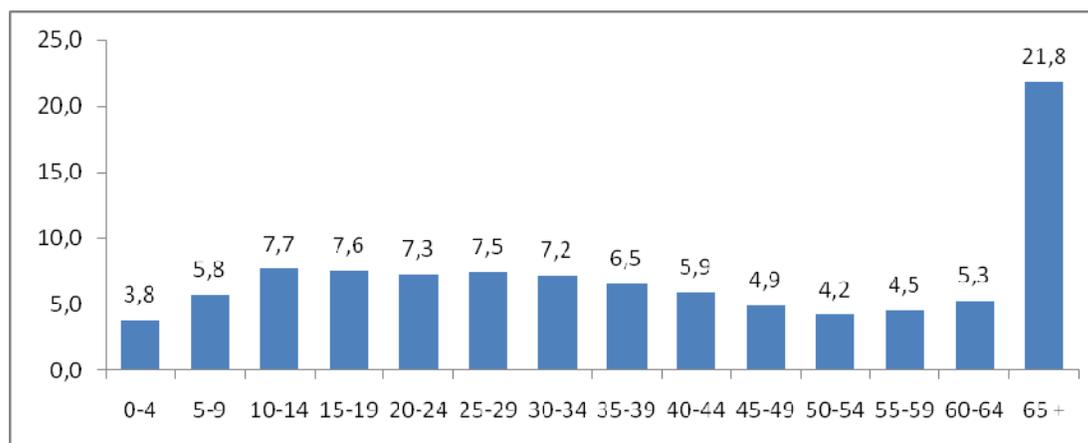
Type de handicap	Urbain		Rural		Gabon	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Surdité	608	3,5	449	4,9	1057	3,9
Mutité totale	314	1,8	214	2,3	528	2,0
Sourd/muet	810	4,6	440	4,8	1250	4,7
IMS	1362	7,8	793	8,6	2155	8,0
IMI	4801	27,3	2390	25,9	7191	26,8
IMSIR	649	3,7	371	4,0	1020	3,8
Cécité	1803	10,3	1352	14,6	3155	11,8
Déficiência mentale	1270	7,2	563	6,1	1833	6,8
AHM	1339	7,6	803	8,7	2142	8,0
Autres	4600	26,2	1859	20,1	6459	24,1
Total	17556	100	9234	100	26790	100

Un autre fléau dont il convient de parler ici est la proportion non négligeable de personnes souffrant de la cécité : 10,3% et 14,6% respectivement en milieu urbain et en milieu rural. Enfin, les personnes muettes sont en proportions relativement faibles par rapport aux proportions des personnes affectées par les autres types de handicap : 1,8% en milieu urbain contre 2,3% en milieu rural.

II-1-5-4. Age des personnes handicapées

Au Gabon, le handicap semble plus particulièrement frapper les adolescents dans les groupes d'âge des 10 à 19 ans et les personnes âgées de 60 ans et plus.

Figure n°9 : Répartition des personnes handicapées par groupe d'âges quinquennaux



La figure n°8 ci-dessous indique que les proportions des personnes handicapées les plus élevées s'observent principalement au niveau de deux groupes d'âges quinquennaux. Il s'agit des groupes d'âge 10-14 ans, 15-19 ans et 65 et plus avec respectivement 7,7%, 7,6% et 21,8

% de l'ensemble des personnes handicapées. Les faibles proportions s'observent au niveau des groupes d'âges élevés, c'est-à-dire 50-54 ans et 55-59 ans.

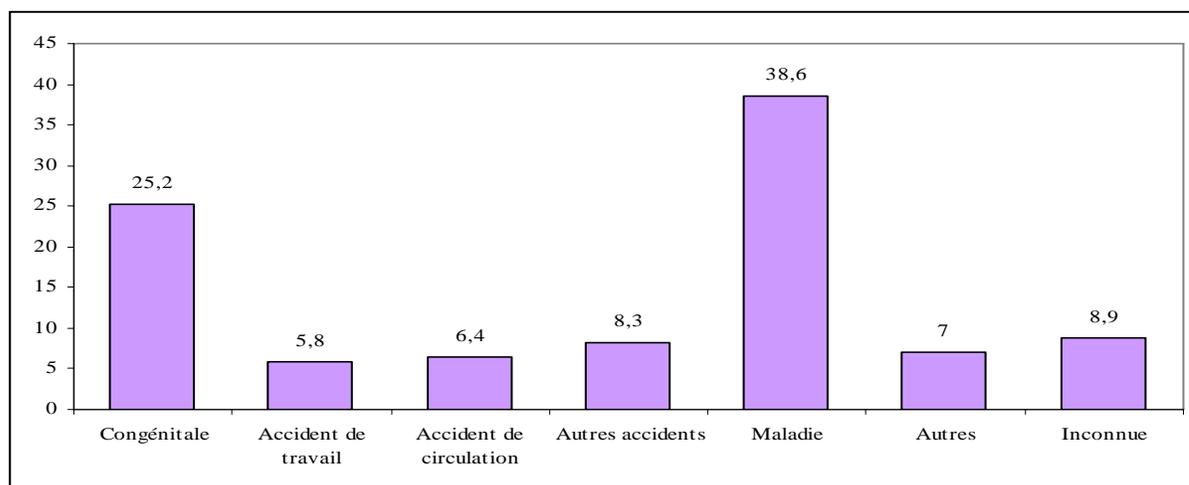
II-1-6. Analyse des causes du handicap

II-1-6-1. Analyse des causes du handicap au Gabon

Pour chaque membre du ménage pour lequel un handicap a été déclaré, l'enquêteur a demandé si la personne souffrait de cet handicap depuis la naissance ou s'il était dû à un accident, une maladie ou à une autre cause. Sept types de causes ont été envisagés. La figure n°10 présente les différentes causes pour l'ensemble des handicapés du Gabon.

La maladie (38,6%) et dans une moindre proportion les handicaps de naissance (25,2%) se révèlent être les principales causes des handicaps. En outre, les causes inconnues, les autres causes et les accidents de circulation constituent également une proportion élevée respectivement 8,9 %, 8,3% et 6,4%.

Figure n°10 : Répartition en pourcentage (%) des personnes handicapées par cause du handicap au Gabon



Cette logique de la répartition en pourcentage des personnes handicapées par cause au Gabon s'observe aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural et surtout par sexe. Il est important de souligner que les maladies sont la principale cause du handicap chez les femmes handicapées (41,1%) contre (35,9%) chez les hommes handicapés.

II-1-6-2. Analyse des causes du handicap par type de handicap

En dehors de la surdi-mutité (58%), de la mutité totale (33%) et de la déficience mentale (25,3%) dont des enquêtés souffrent depuis la naissance, la cause principale des handicaps est la maladie. Cette cause explique 62,4 % des cas de cécité, 50,4 % et 50,2% de cas d'infirmité des membres du corps et de mutité totale. Pour les autres types de handicap, la maladie les explique dans une proportion allant de 22 % pour les autres handicaps à 48,6% pour les cas de mutité totale.

Tableau n°10: Répartition (en %) de la population souffrant de handicap par type de handicap, et selon la cause du handicap Gabon

Type de handicap	Cause du handicap							Total
	Congénitale	Accident de travail	Accident de circulation	Autres accidents	Maladie	Autres	Inconnue	
Surdité	23,8	4,4	1,6	5,1	50,2	5,1	9,9	100
Mutité totale	33,0	8,1	2,6	2,2	41,1	3,7	9,2	100
Sourd/muet	58,0	1,7	1,6	1,3	24,5	3,1	9,7	100
Infirmité membres supérieurs	17,2	11,9	16,0	18,3	28,1	4,2	4,4	100
Infirmité membres inférieurs	17,7	5,6	10,7	13,6	40,4	6,4	5,6	100
Infir. Membr. Sup. et Inf.	18,5	4,2	7,9	5,0	50,4	5,2	8,9	100
Cécité	10,0	3,7	2,3	6,6	62,4	4,9	10,1	100
Déficiência mentale	25,3	0,8	2,4	2,7	39,2	7,0	22,6	100
Autre handicap multiple	18,8	3,7	3,5	7,0	48,6	9,2	9,3	100
Autres	40,4	8,9	4,7	4,8	22,2	10,3	8,8	100
Total	25,1	6,0	6,5	8,3	38,3	7,0	8,8	100

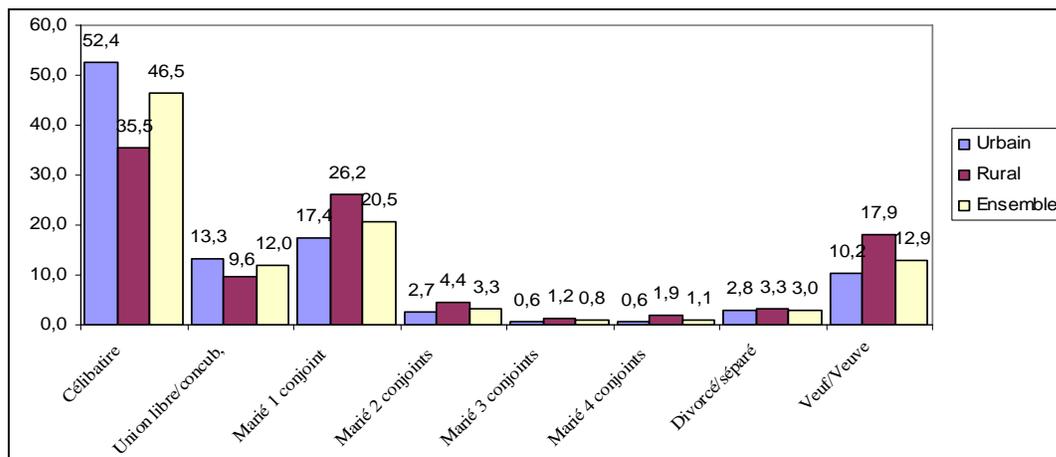
II-1-7. Statut matrimonial des personnes handicapées âgées de 12 ans ou plus.

Au Gabon, trois grandes situations se dégagent concernant la situation matrimoniale des personnes handicapées : les proportions sont plus élevées chez les célibataires (46,5%), les monogames (20,5%), suivi des veufs/veuves (12,9%).

La situation varie toutefois selon le milieu de résidence des handicapés. En milieu urbain, on constate des proportions élevées sur les célibataires, et ceux qui vivent en union libre ou concubinage respectivement 52,4% et 13,3%. Par contre les monogames et les veufs/veuves sont plus nombreux en milieu rural respectivement 26,2 % et 17,9%.

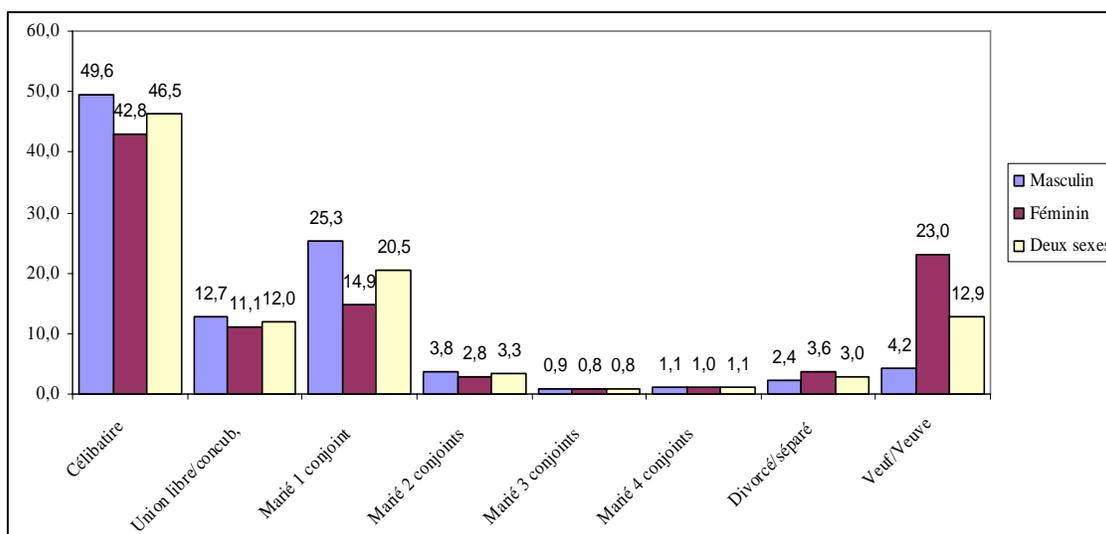
En considérant, la répartition des personnes handicapées selon la situation matrimoniale et le sexe, on constate dans la figure n°10 qu'il y a plus d'hommes handicapés célibataires (49,6%) que de femmes handicapées (42,8%). Les proportions des femmes veuves sont presque 6 fois plus élevées que celles des veufs. En ce qui concerne le divorce/séparé, il touche plus les femmes handicapées que les hommes. En effet, il y a 3,6% de femmes divorcées et 3% d'hommes divorcés.

Figure n° 11 : Répartition en pourcentage des personnes handicapées de 12 ans ou plus selon le statut matrimonial et le milieu de résidence.



Il y a également moins de femmes handicapées de 12 ans ou plus célibataires que d'hommes, soit 42,8% contre 49,6%. S'agissant de la monogamie, on constate que les proportions des hommes handicapés sont supérieures à celles des femmes handicapées : 25,3% contre 14,9%.

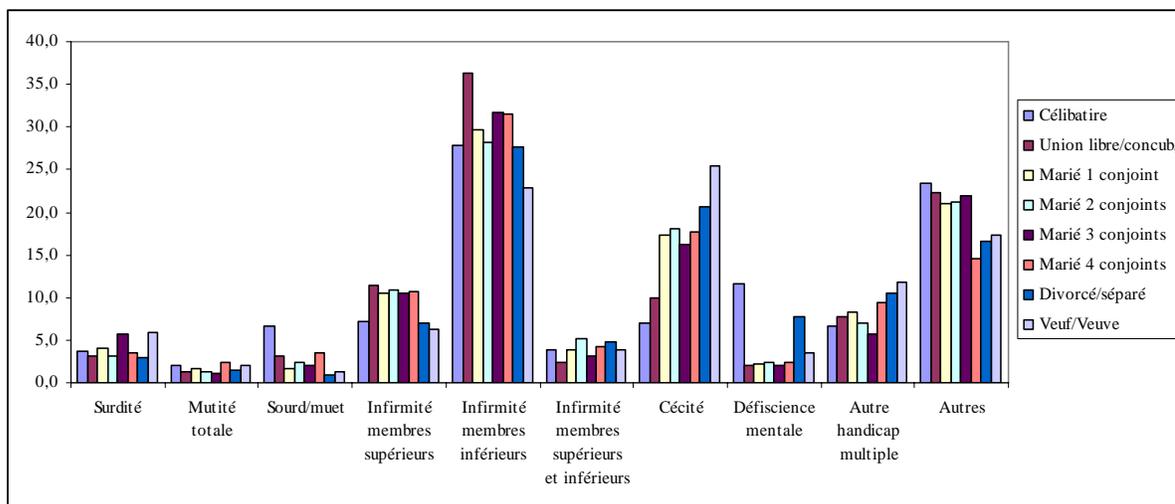
Figure n° 12 : Répartition en pourcentage des personnes handicapées de 12 ans ou plus selon le statut matrimonial et le sexe.



Tous statuts matrimoniaux confondus, on constate des proportions plus élevées d'infirmes membres inférieurs (28,6%), suivi des autres handicaps (21,6 %), 12,8% d'aveugles, 8,5% d'infirmes membres supérieurs et enfin 8% des autres handicaps multiples.

Dans l'ensemble du pays, seulement 1,8% de personnes handicapées âgées de 12 ans ou plus sont muettes et 4% de personnes sont sourdes.

Figure n°13 : Répartition en pourcentage des personnes handicapées de 12 ans ou plus suivant le statut matrimonial et le type de handicap.



II-1-8. Lien de parenté avec le chef de ménage

Le Tableau n°7 en annexe présente la répartition de la population résidente des personnes handicapées selon le lien de parenté avec le chef de ménage et le type de handicap.

Au Gabon, d'après les résultats issus du RGPH 2003, on a dénombré, au niveau national, 9259 et 6384 personnes handicapées qui ont été reconnues respectivement comme chef de ménage et fils ou filles du chef de ménage. Ceci représente respectivement 34,8% et 24% de l'ensemble des personnes handicapées, tous sexes et tous types de handicap confondus. Les époux (ses) du chef de ménage représentent quant à eux 8,4%. Enfin, les proportions restantes des personnes handicapées ayant un lien de parenté avec le chef de ménage se répartissent ainsi qu'il suit : frère ou sœur : 6,5% ; petit-fils/ Petite Fille 4,9% ; les autres parents : 3,8% ; les neveux ou nièces : 3,8% ; fils/fille de l'épouse 2,2% et le reste représente en moyenne moins de 2%.

L'analyse fait ressortir au niveau national, des proportions presque identiques selon le sexe. Ainsi, 54,1% des personnes handicapées ayant répondu à la question relative au lien de parenté avec le chef de ménage sont des personnes de sexe masculin contre 45,9% de personnes de sexe féminin. On constate qu'il y a environ 3 fois plus de personnes de sexe masculin chef de ménage que de femmes chef de ménage (6800 hommes contre 2459 femmes chef de ménage). Il y a un peu plus de fils que de filles handicapées du chef de ménage: 3393 fils contre 2991filles. On a enfin recensé seulement 150 époux handicapés contre 2078 épouses handicapées pour l'ensemble du pays.

**CARACTERISTIQUES SOCIOCULTURELLES DES PERSONNES
HANDICAPEES**

Ce chapitre traite des caractéristiques socioculturelles des personnes handicapées au moment du RGPH 2003. Il aborde ainsi: l’alphabétisation et le niveau d’instruction des personnes handicapées.

III-1. Alphabétisation des personnes handicapées

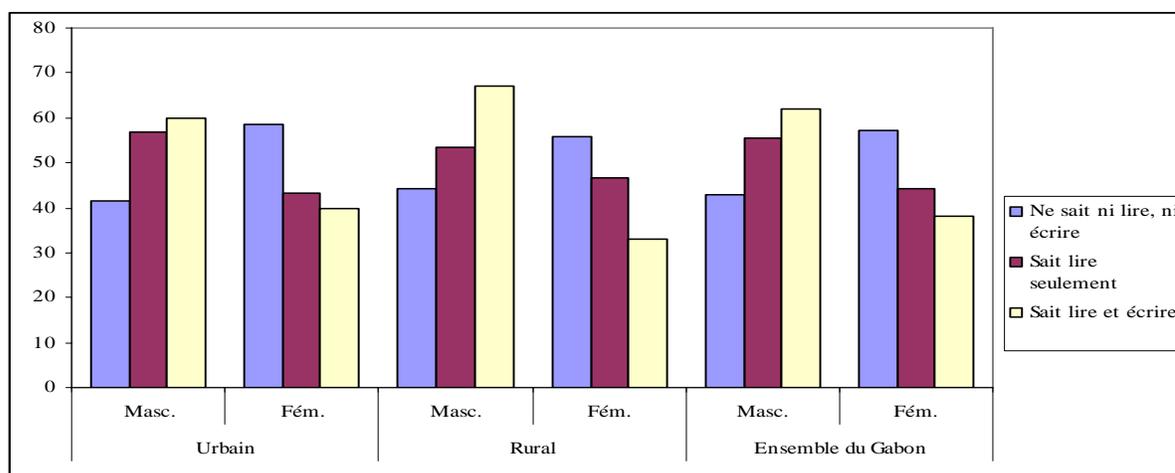
Suivant la définition retenue pour le RGPH 2003, est considérée comme alphabétisée toute personne handicapée âgée de 10 ans et plus sachant lire, écrire et comprendre un texte simple en (français, arabe ou toute autre langue) sur des faits relatifs à sa vie quotidienne.

Le tableau n° 9 ci-dessous en présente une synthèse, tandis que la figure n°14 ci-dessous représente la répartition des personnes handicapées âgées de 10 ans ou plus suivant le sexe, le statut d'alphabétisation et le milieu de résidence.

Tableau n°11 : Répartition de la population des personnes handicapées suivant le sexe, le statut d'alphabétisation et le milieu de résidence.

Alphabétisation	Urbain			Rural			Ensemble Gabon		
	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total
Ne sait ni lire, ni écrire	1781	2514	4295	1960	2479	4439	3741	4993	8734
%	41,5	58,5	100	44,2	55,8	100	42,8	57,2	100
Sait lire seulement	299	227	526	175	152	327	474	379	853
%	56,8	43,2	100	53,5	46,5	100	55,6	44,4	100
Sait lire et écrire	6194	4126	10320	2351	1163	3514	8545	5289	13834
%	60	40,0	100	66,9	33,1	100	61,8	38,2	100

Figure n°14 : Répartition en pourcentages de la population des personnes handicapées suivant le sexe, le statut d'alphabétisation et le milieu de résidence



III-1-1. Ensemble Gabon

Dans l'ensemble, presque 62,7% des personnes handicapées de 3 ans ou plus sont alphabétisées contre 37,3% de non alphabétisées.

Par rapport au genre, on remarque que le taux d'alphabétisation des hommes s'établit à 54,5% contre 45,5% pour les femmes.

III-1-2. La situation suivant le sexe et le milieu de résidence

En milieu urbain dans l'ensemble, le taux d'alphabétisation des personnes handicapées de 3 ans ou plus s'établit à 46,3% dont 27,7% pour les hommes et 18,6% pour les femmes. Parmi les personnes handicapées de 3 ans ou plus vivant en milieu urbain, 54,6% sont de sexe masculin contre 45,4% de sexe féminin.

Alors que le taux d'alphabétisation de la population des personnes handicapées du milieu urbain s'établit à 46,3 %, en milieu rural, il s'élève à 35,4% de l'effectif. En milieu rural, 30,5% des personnes handicapées de 3 ans ou plus et de sexe masculin sont alphabétisés contre seulement 15,9% de personnes handicapées de sexe féminin.

III-1-3. Alphabétisation des personnes handicapées selon le type de handicap, le sexe et le milieu de résidence

Quel que soit le sexe considéré, des infirmes des membres inférieurs suivis des autres handicaps et de la cécité sont généralement les plus alphabétisés par rapport aux autres types de handicapés.

Les résultats du RGPH 2003 révèlent que parmi les personnes handicapées alphabétisées, on peut parler des infirmes des membres inférieurs qui arrivent en première position avec 33,2% suivies des personnes souffrant d'autres handicaps 25,8%, d'infirmité des membres supérieurs (9,5%) et les aveugles (9,3%). Les personnes souffrant de mutité totale, d'infirmité membres supérieurs et inférieurs et de surdit e représentent respectivement 3,4%, 3% et 1,1% de l'ensemble des personnes handicapées âgées de 3 ans ou plus alphabétisées.

Parmi les personnes handicapées de 3 ans ou plus mieux alphabétisées les infirmes des membres inférieurs représentent 13,2% chez les hommes contre 7,6% chez les femmes, les personnes souffrant d'autres handicaps 9,1% chez les hommes contre 7,1% chez les femmes.

III-2. Niveau d'instruction atteint par les personnes handicapées

II-2-1. Définition du concept

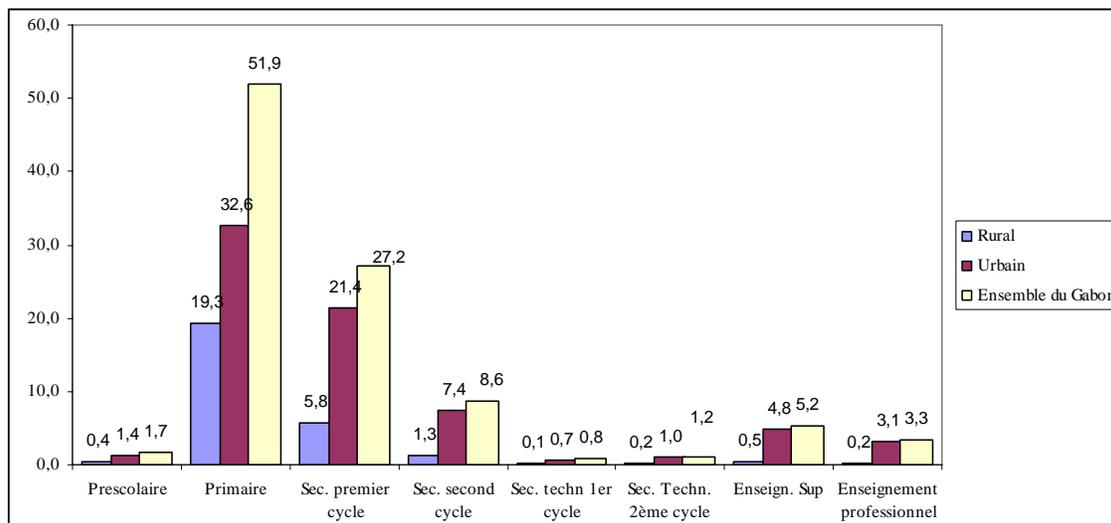
C'est le niveau scolaire le plus élevé, achevé par la personne handicapée recensé, dans un cycle d'enseignement classique. Cette question concerne toutes les personnes handicapées âgées de 3 ans ou plus.

Le tableau 12 en annexe présente la répartition des personnes handicapées de 6 ans ou plus par type de handicap suivant le niveau d'instruction, le sexe et le milieu de résidence. La figure n°17 ci-dessous représente la répartition de la population de la population des personnes handicapées âgées de 6 ans ou plus suivant le niveau d' instruction et le milieu de résidence.

Sur l'effectif total de 16622 personnes handicapées de 3 ans ou plus, quelques individus ont un niveau d'instruction non déterminé, ceci représente un taux de non réponse de 1,5 %. Ce taux de non réponse ne met pas en cause la qualité des résultats et l'analyse qui suit concerne la population des personnes handicapées de 3 ans ou plus qui ont déclaré leur niveau d'instruction.

C'est ainsi que dans l'ensemble, 5 personnes handicapées de 3 ans ou plus sur 10 (51,9%) ont un niveau d'étude primaire, 27,2 % de personnes handicapées ont un niveau secondaire premier cycle, 8,6% ont un niveau secondaire second cycle et 5,2% justifient d'un niveau d'instruction supérieur. Les personnes de 3 ans ou plus atteintes de handicap autre que ceux évoqués ci-dessus représentent moins de 5% de l'effectif total.

Figure n° 15 : Répartition en pourcentage des personnes handicapées de 6 ans ou plus selon le niveau d'instruction, le milieu de résidence et le sexe.



Concernant les personnes handicapées de 3 ans ou plus et qui ont un niveau d'instruction primaire, elles représentent 30,1% chez les hommes contre 21,7% chez les femmes. Les proportions les plus importantes s'observent chez celles souffrant d'infirmité des membres inférieurs (29,3%), les autres handicaps (27,9%), les aveugles (9,8%) et les autres handicaps

multiples (7,9%). Les personnes atteintes de la mutité totale et de la surdi-mutité représentent respectivement de 1,2% et 3,6%.

Quelque soit le milieu de résidence et le niveau d'instruction des personnes handicapées, les proportions sont plus élevées en milieu urbain qu'en milieu rural. En milieu urbain, les handicapés ayant un niveau primaire, secondaire premier cycle, secondaire second cycle et enseignement supérieur représentent 32,6%, 21,4%, 7,8% et 4,8% contre 19,3%, 5,8%, 1,3% et 0,5% en milieu rural.

En milieu urbain, les hommes sont moins alphabètes que les femmes. C'est ainsi que pour les deux milieux de résidence, 70,1% des hommes et 75,5 % des femmes sont analphabètes. Il y a aussi plus d'hommes handicapés de 3 ans ou plus que de femmes en ce qui concerne le niveau d'instruction primaire : 31,1% contre 21,7% soit un écart de 9,4 points entre les deux taux.

Quel que soit le niveau d'instruction étudié, on constate que les hommes sont légèrement plus favorisés que les femmes en matière de scolarisation.

CHAPITRE III- CARACTERISTIQUES ECONOMIQUES DES PERSONNES HANDICAPEES

III-1. Définition des concepts

L'activité économique de la population résidente des handicapés est étudiée à partir de 5 variables retenues dans le questionnaire du RGP/H 2001. Ce sont : la situation d'activité, l'occupation principale, l'occupation secondaire, situation dans l'emploi principal et la branche d'activité. La question sur la situation d'activité s'adresse à toute la population résidente en âge de travailler (6 ans et plus). Cette question partitionne la population âgée de 6 ans ou plus.

Pour cette communication, nous allons nous intéresser seulement de trois variables notamment la situation d'activité, l'occupation principale et la branche d'activité.

III-2. Situation d'activité des personnes handicapées âgées de 6 ans ou plus

Il ressort des résultats du RGPH 2003 que la population des personnes handicapées âgées de 6 ans ou plus s'établit à 23963 habitants pour l'ensemble du , soit 89,4% de l'ensemble des personnes handicapées. Elle est composée de 13033 hommes (54,4%) et de 10930 femmes (45,6%).

La population active comprend 7832 personnes, dont 4772 hommes (60,9%) et 3060 femmes (29,8%). Dans cette population, les personnes souffrant de plus d'un handicap, celles souffrant d'infirmité des membres supérieurs, des infirmité membres inférieurs , de surdit  et des autres handicap sont les plus nombreuses, respectivement 43,7%, 39,8%, 35,3% et 33,7%. Par contre, les proportions des personnes atteintes de d ficiency mentale, d'infirmit  membres supérieurs et inférieurs, de mutit , de surdi-mutit  et de c cit  sont faibles, de l'ordre de 20%.

La population inactive, 13718 personnes, est compos e de 8261 hommes (60,2%) et de 5457 femmes (39,8%). L'ensemble de la population des handicap s inactive est compos e essentiellement d'invalides 37,2%, des  l ves/ tudiants 34,4% et d'autres inactifs (33,4%). Les  l ves/ tudiants repr sentent 17,1% chez les hommes et 17,3% chez les femmes. Les retrait s repr sentent 10,7%, dont 8,4% chez les hommes et seulement 2,3% chez les femmes.

La situation varie cependant suivant le milieu de r sidence. C'est ainsi qu'en milieu urbain, 15526 personnes handicap es de 6 ans ou plus (64,8% du total des handicap s  g s de 6 ans ou plus) ont  t  d nombr s, dont 54,5% d'hommes et 45,5% de femmes. Le taux d'activit  en milieu urbain est 37,3%, dont 22,6% pour les hommes et 14,6% pour les femmes.

III-3. Branche d'activité des personnes handicapées occupées

Au sens du RGPH 2003, la branche d'activité désigne l'activité de l'établissement ou de l'entreprise où la personne travaille ou a travaillé pendant les 6 derniers mois précédant le recensement.

III-3-1. Ensemble du Gabon

Au niveau national, les activités de services personnels et de ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique occupent à elle seule 51,4% des personnes handicapées. La branche d'activité «Agriculture, Elevage, Chasse, Sylviculture » vient en seconde position avec 19,4% des personnes handicapées. Les activités d'administration générale, économique et sociale, de la santé humaine, de l'enseignement primaire et secondaire occupent 13,6%. Les autres branches d'activité utilisent les personnes handicapées dans des proportions insignifiantes voire nulles.

III-3-2. Milieu urbain

Quoique le secteur Agriculture, Pêche, Chasse demeure la plus importante branche d'activité des personnes handicapées, on note cependant une proportion moindre en milieu urbain : 10,4% . En revanche, on observe une forte proportion dans la branche d'activité de services personnels » avec 32,2% et les activités d'administration générale, économique et sociale 10,2%. Les autres branches d'activité utilisent les personnes handicapées dans des proportions insignifiantes voire nulles.

III-3-3. Milieu rural

A ce niveau on note l'absence de personnes handicapées dans les branches d'activité suivantes : Industrie extractive, la fabrication des ouvrages en métaux, la production de gaz, le gros commerce, l'hôtellerie, la télécommunication, les assurances et banques.

Le Secteur Agriculture, Pêche et Chasse demeure prioritaire avec une proportion de 32,1%. En revanche la branche les activités d'administration générale, économique et sociale où elle était majoritaire, en zone urbaine, s'effondre avec une proportion très réduite à 25,6% en milieu rural, de même pour les activités d'administration générale, économique et sociale avec une proportion nulle.

Globalement, on peut retenir que les personnes handicapées sont surtout des travailleurs agricoles, des pêcheurs et des chasseurs. Elles exercent dans l'industrie extractive, la fabrication des ouvrages en métaux, la production de gaz, le gros commerce, l'hôtellerie, la télécommunication, les assurances et banques, en zone urbaine.

En revanche, aucun handicapé n'est employé dans les industries modernes : Extraction minière, construction, immobilier et dans les services fournis à la collectivité, en milieu rural.

Conclusion

Au Gabon, selon les résultats du RGPH 2003, 2,1% de la population est frappée par un ou plusieurs handicaps. Globalement, environ deux (2) personnes sur 100 sont handicapées.

Les handicaps des membres inférieurs apparaissent comme étant les plus fréquents 26,8% (plus du tiers de la population des handicapés) ; les autres handicaps et les personnes atteintes de cécité occupent les 2^{ème} et 3^{ème} rang par ordre d'importance.

L'origine de certains de ces handicaps pourrait en partie être liée aux maladies et d'autres sont de naissance.

L'analyse selon le sexe, révèle que les hommes sont plus touchés par le handicap que les femmes et ceci, même lorsqu'il s'agit de handicap membres inférieurs et quel que soit le milieu de résidence (urbain et rural).

Concernant la situation matrimoniale au Gabon, des personnes handicapées : les proportions sont plus élevées chez les célibataires (46,5%), les mariés monogames (20,5%), suivi des veufs/veuves (12,9%).

Les veuves sont plus nombreuses que les veufs, le rapport serait de 1 veuf pour 8 veuves ; ce qui laisse supposer qu'elles auraient plus de difficultés à se remarier, que les veufs.

En ce qui concerne l'instruction des handicapés, les résultats du RGPH 2003 indiquent que presque 62,7% des personnes handicapées de 3 ans ou plus sont alphabétisées contre 37,3% de non alphabétisées. Par rapport au genre, on remarque que le taux d'alphabétisation des hommes s'établit à 54,5% contre 45,5% pour les femmes.

Au plan économique, les résultats du RGP/H 2003 indiquent une participation élevée des handicapés aux activités de services personnels et de ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique (51,4%) et aux activités «Agriculture, Elevage, Chasse, Sylviculture » (19,4%).

Annexe

Annexe

Tableau : Lien de parenté des personnes handicapées selon le Sexe

Lien de parenté	Masculin		Féminin		Total
	Effectif	%	Effectif	%	
Chef de Ménage	6800	73,4%	26,6%	2459	9259
Epoux (se)	150	6,7%	93,3%	2078	2228
Fils, Fille	3393	53,1%	46,9%	2991	6384
Père, Mère	149	15,2%	84,8%	829	978
Frère, Soeur	908	52,5%	47,5%	821	1729
Petit-Fils, Petite Fille	740	56,9%	43,1%	561	1301
Neveu, Nièce	574	57,4%	42,6%	426	1000
Oncle, Tante	134	45,6%	54,4%	160	294
Cousin, Cousine	126	71,6%	28,4%	50	176
Autre Parent du Chef de Ménage	403	39,9%	60,1%	608	1011
Fils/Fille de l'épouse	325	56,0%	44,0%	255	580
Père de l'épouse	48	88,9%	11,1%	6	54
Mère de l'épouse	7	2,4%	97,6%	279	286
Frère de l'épouse	145	86,8%	13,2%	22	167
Soeur de l'épouse	10	4,8%	95,2%	198	208
Autre parent de l'épouse	211	44,9%	55,1%	259	470
Non Apparenté	275	53,8%	46,2%	236	511
Total	14398	54,1%	45,9%	12238	26636

Tableau n°7 : répartition de la population résidente des personnes handicapées selon le lien de parenté avec le chef de ménage et le type de handicap.

Lien de parenté	Type de Handicap										Total
	Surdit�	Mutit� totale	Sourd/muet	Infirmitt� membres sup�rieurs	Infirmitt� membres inf�rieurs	Infirmitt� membres sup�rieurs et inf�rieurs	C�citt�	D�ficience mentale	Autre handicap multiple	Autres	
Chef de M�nage	35,2	26,7	12,2	45,7	43,2	33,0	45,1	13,7	34,4	28,0	34,8
Epoux (se)	8,6	5,5	6,1	9,4	9,0	6,0	9,8	3,2	8,7	8,9	8,4
Fils, Fille	20,8	29,4	40,1	18,6	18,5	21,8	10,1	38,8	21,5	32,5	24,0
P�re, M�re	5,9	3,2	1,7	2,5	2,8	4,2	8,7	2,5	5,8	2,2	3,7
Fr�re, Soeur	5,7	6,9	6,5	5,8	7,1	7,0	5,9	10,9	6,6	5,0	6,5
Petit-Fils, Petite Fille	4,9	7,3	11,4	3,4	3,6	6,3	1,5	6,1	4,7	6,4	4,9
Neveu, Ni�ce	3,3	5,0	5,9	3,2	3,3	3,4	1,5	6,2	3,2	4,7	3,8
Oncle, Tante	1,5	1,1	0,3	0,8	0,8	1,6	2,6	1,1	1,3	0,7	1,1
Cousin, Cousine	0,6	0,6	0,6	0,7	0,7	0,5	0,5	1,2	0,5	0,6	0,7
Autre Parent du Chef de M�nage	4,8	5,0	3,6	2,7	3,1	5,7	5,0	4,5	4,6	3,4	3,8
Fils/Fille de l'�pouse	2,8	3,1	4,7	1,9	1,9	2,4	0,8	3,5	1,9	2,3	2,2
P�re de l'�pouse	0,2	0,2		0,4	0,1	0,4	0,5	0,1	0,3	0,1	0,2
M�re de l'�pouse	1,2	0,8	0,2	0,7	0,8	1,4	2,6	0,9	1,6	0,8	1,1
Fr�re de l'�pouse	0,2	1,0	0,4	0,4	0,8	0,8	0,7	1,2	0,5	0,5	0,6
Soeur de l'�pouse	1,0	0,8	1,0	0,4	0,8	1,0	0,9	1,3	0,7	0,7	0,8
Autre parent de l'�pouse	2,1	2,3	2,4	1,3	1,5	2,2	1,8	1,8	2,1	1,7	1,8
Non Apparent�	1,3	1,3	2,8	2,1	1,8	2,4	1,9	3,3	1,7	1,5	1,9
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Type de handicap	Aphabétisation									Ensemble du Gabon		
	Ne sait ni lire, ni écrire			Sait lire seulement			Sait lire et écrire					
	Masc	Fém	Total	Masc	Fém	Total	Masc	Fém	Total	Masc	Fém	Total
Surdité	202	253	455	24	13	13	265	169	434	491	435	926
Mutité totale	121	119	240	8	2	10	107	47	154	236	168	404
Sourd/muet	325	285	610	17	7	24	194	141	335	536	433	969
Infirmité membres supérieurs	258	314	572	48	38	86	905	403	1308	1211	755	1966
Infirmité membres inférieurs	776	1066	1842	145	115	260	2950	1662	4612	3871	2843	6714
Infirmité membres supérieurs et inférieurs	157	215	372	21	11	32	313	154	467	491	380	871
Cécité	654	923	1577	40	24	64	793	511	1304	1487	1458	2945
Défiscience mentale	343	454	797	33	27	60	452	308	760	828	789	1617
Autre handicap multiple	375	533	908	34	54	88	543	315	858	952	902	1854
Autres	530	831	1361	104	88	192	2023	1579	3602	2657	2498	5155
Total	3741	4993	8734	474	379	853	8545	5289	13834	12760	10661	23421

Type de handicap	Aphabétisation									Ensemble du Gabon		
	Ne sait ni lire, ni écrire			Sait lire seulement			Sait lire et écrire					
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Surdité	189	266	455	27	10	37	304	130	434	520	406	926
Mutité totale	122	118	240	6	4	10	103	51	154	231	173	404
Sourd/muet	331	279	610	17	7	24	264	71	335	612	357	969
Infirmité membres supérieurs	243	329	572	47	39	86	931	377	1308	1221	745	1966
Infirmité membres inférieurs	874	968	1842	153	107	260	3449	1163	4612	4476	2238	6714
Infirmité membres supérieurs et inférieurs	189	183	372	17	15	32	344	123	467	550	321	871
Cécité	693	884	1577	35	29	64	927	377	1304	1655	1290	2945
Défiscience mentale	493	304	797	46	14	60	559	201	760	1098	519	1617
Autre handicap multiple	446	462	908	56	32	88	627	231	858	1129	725	1854
Autres	715	646	1361	122	70	192	2812	790	3602	3649	1506	5155
Total	4295	4439	8734	526	327	853	10320	3514	13834	15141	8280	23421

Niveau d'instruction	Surdité		Mutité totale		Sourd/muet		Infirmité membres supérieurs		Infirmité membres inférieurs		Infirmité membres supérieurs et inférieurs		Cécité		Défiscience mentale		Autre handicap multiple		Autres		Ensemble	
	Masc	Fém	Masc	Fém	Masc	Fém	Masc	Fém	Masc	Fém	Masc	Fém	Masc	Fém	Masc	Fém	Masc	Fém	Masc	Fém	Masc	Fém
Prescolaire	0,0	0,1	0,0	0,5	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,3	0,0	0,1	0,0	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	0,7	1,1	1,5	2,1
Primaire	2,1	2,0	0,9	0,3	1,7	1,9	4,9	4,4	13,6	15,7	1,9	2,0	5,1	4,7	3,3	4,2	4,0	3,9	12,1	15,9	49,7	55,2
Sec. premier cycle	0,6	0,9	0,3	0,1	0,5	0,5	2,9	2,3	9,7	9,0	1,0	0,7	2,2	2,5	1,4	1,6	1,3	1,5	6,6	9,1	26,4	28,5
Sec. second cycle	0,2	0,2	0,1	0	0,1	0,1	1,3	0,4	3,7	2,1	0,3	0,2	0,7	0,7	0,6	0,2	0,5	0,5	2,3	2,2	9,9	6,6
Sec. techn 1er cycle	0,0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,5	0,1	0,0	0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	0	0,2	0,1	1,2	0,3
Sec. Techn. 2ème cycle	0,0	0,1	0,0	0	0,0	0	0,2	0	0,7	0,17	0,0	0	0,1	0,08	0,1	0	0,1	0,02	0,3	0,17	1,6	0,52
Enseign. Sup	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,6	0,1	2,8	1,0	0,2	0,1	0,6	0,3	0,3	0,2	0,4	0,2	1,6	1,0	6,8	2,9
Enseignement professionnel	0,0	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0	0,2	0,2	1,2	1,1	0,1	0,1	0,3	0,5	0,1	0,3	0,1	0,3	0,8	1,3	2,9	3,9
Total	3,2	3,4	1,5	0,9	2,5	2,7	10,2	7,7	32,3	29,4	3,6	3,1	9,2	8,9	6,0	6,6	6,7	6,5	24,8	30,9	100,0	100,0